

## LEGT & LP SAINTE URSULE

### CONTRIBUTION DES FAMILLES COTISATIONS INCLUSES

La contribution des familles est destinée à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs ainsi qu'à l'acquisition de matériel spécifique et des dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique Diocésain et National.



Depuis septembre 2020, le montant de la  
**CONTRIBUTION DES FAMILLES**  
inclut l'acquisition d'une **TABLETTE IPAD**

En effet, le Lycée a fait le choix depuis cette rentrée scolaire d'équiper, dès l'entrée en 2<sup>nd</sup>e, tous les élèves et ainsi, dans trois ans, tous les élèves de tous les niveaux seront « au numérique ». Ce matériel sera équipé des livres numériques, d'une coque de protection, d'une maintenance, d'une gestion des incidents et paramétré pour être fonctionnel dans le cadre purement pédagogique au sein du lycée (une convention entre l'établissement et la famille sera signée à l'arrivée de l'élève). Au terme des 3 ans, le matériel sera votre propriété.

## LES TARIFS ANNUELS RENTÉE 2021/2022

CONTRIBUTIONS – COTISATIONS – PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

### CONTRIBUTION DES FAMILLES

LEGT	LP
<b>1 247,00€</b>	

## FORFAIT ANNUEL DEMI-PENSION INSCRIPTION A L'ANNÉE

FORFAITS DEMI-PENSION	TARIFS ANNUELS LEGT	TARIFS ANNUELS LP		
		2 <sup>NDES</sup> ASSP	1 <sup>ÈRES</sup> ASSP	T <sup>LES</sup> ASSP
1 jour / semaine	236,00 €	225,00 €	200,00 €	195,00 €
2 jours / semaine	470,00 €	440,00 €	390,00 €	365,00 €
3 jours / semaine	685,00 €	615,00 €	545,00 €	505,00 €
4 jours / semaine	885,00 €	790,00 €	700,00 €	650,00 €
5 jours / semaine	1 030,00 €	895,00 €	795,00 €	745,00 €
<b>REPAS OCCASIONNEL</b>		<b>7,90€</b>		

**2 chèques** libellés à l'ordre de **OGEC SAINT JEAN XXIII** :

- ↪ **1 chèque** d'un montant de **30,00€** à titre des frais de dossier (non remboursable)
- ↪ **1 chèque** d'un montant de **120,00€** à titre d'arrhes d'inscription :
  - déductible du montant de la scolarité facturée en 2022/2023,
  - non remboursable en cas de désistement (sauf décision du conseil de classe du troisième trimestre).